



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/46

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service Technique

**Objet : Mission de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'urgence de l'Eglise**

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Considérant** la nécessité de désigner un coordonnateur SPS ;

**Considérant** la demande de devis lancée auprès de 3 prestataires ;

**Considérant** les 3 offres réceptionnées des sociétés QUALICONSULT, BTP CONSULTANTS, BUREAU VERITAS ;

**Considérant** que parmi les 3 offres reçues, la proposition de la société Qualiconsult Boulevard des Chênes Parc Ariane, Immeuble Mars 78 280 Guyancourt, présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'attribuer le marché à la société Qualiconsult Boulevard des Chênes Parc Ariane, Immeuble Mars 78 280 Guyancourt, pour la mission de sécurité et protection (SPS) travaux d'urgence de l'Eglise ;

**Article 2 :** Le coût de la mission s'élève à 2 910,00€ HT, soit 3 492,00€ TTC (TVA 20%).

**Article 3 :** les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 juillet 2025

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Mis en ligne le 18/07/2025

Document rendu exécutoire le 18/07/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-2178057 12-20250718-2025-46-AR  
Date de réception préfecture : 18/07/2025